



# VSME : foire aux questions

# Table des matières

La Foire aux questions comprend 22 questions-réponses structurées en quatre chapitres. Elle a été élaborée, dans le cadre d'un marché public, par l'équipe de Cap Conseil, sous la coordination de la direction du Développement durable du Service public de Wallonie.

## **Comprendre le cadre** **2**

<b>Que doit contenir un rapport VSME ?</b>	<b>3</b>
<b>Quels sont les critères d'un reporting VSME crédible ?</b>	<b>3</b>
<b>Quels sont les avantages d'un reporting VSME ?</b>	<b>3</b>
<b>La VSME peut-elle servir de base à une véritable stratégie ESG à moyen et long terme ?</b>	<b>4</b>
<b>La VSME est-elle suffisante pour répondre aux demandes des clients, des banques ou des investisseurs ?</b>	<b>5</b>
Vis-à-vis des banques	5
Vis-à-vis des grands donneurs d'ordre (clients CSRD)	5
Vis-à-vis des investisseurs	5
<b>Qu'est-ce que la VSME ? Quelle est la différence entre un reporting VSME et un reporting via le logiciel Kube ?</b>	<b>6</b>

## **Décider et prioriser** **7**

<b>Quel est l'avantage d'un exercice de double matérialité ? Est-il exigé par la VSME ?</b>	<b>7</b>
Qu'est-ce que la double matérialité ?	7
Pourquoi est-ce la méthode la plus solide pour prioriser ?	7
Quels sont les risques révélés par cette analyse ?	8
<b>Pourquoi est-il souhaitable de réaliser une consultation des parties prenantes ?</b>	<b>8</b>
<b>Puis-je baser ma stratégie durable sur un bilan carbone ?</b>	<b>8</b>

## **Mettre en œuvre** **9**

<b>Qui doit être impliqué dans la mise en œuvre d'une démarche VSME au sein de l'entreprise ?</b>	<b>9</b>
La direction générale	9
Un coordinateur interne (« pilote VSME »)	9
Les responsables opérationnels concernés	9
Les parties prenantes externes	9
<b>Comment organiser la gouvernance ESG autour de la VSME sans créer une « usine à gaz » ?</b>	<b>9</b>
<b>Quel temps et quelles ressources faut-il réellement prévoir pour un reporting VSME solide ?</b>	<b>10</b>
<b>Comment passer du reporting VSME à un plan d'actions concret et mesurable ?</b>	<b>10</b>
1. Traduire chaque enjeu prioritaire en objectif chiffré	10
2. Définir des actions concrètes pour atteindre ces objectifs	10
3. Intégrer ces actions au pilotage opérationnel	11
4. Rendre compte des progrès dans le rapport annuel suivant	11
<b>Comment prioriser les actions ESG issues du reporting VSME sans tout traiter en même temps ?</b>	<b>11</b>

<b>Pourquoi le bilan carbone est-il demandé dans le reporting VSME ? Quels sont ses avantages ?</b>	<b>11</b>
<b>Comment puis-je mettre en place un plan d'actions simple pour réduire mon impact carbone ?</b>	<b>12</b>
<b>Que signifie un plan de décarbonations « SBTi » ?</b>	<b>12</b>

---

**Intégrer et inscrire dans la durée** **13**

<b>Comment articuler la VSME avec d'autres cadres (ISO 9000/14000/45000, SBTi, Ecovadis, Labels...) sans multiplier les démarches ?</b>	<b>13</b>
ISO 9001 et sa future révision	13
ISO 14001 / ISO 45001	13
SBTi	13
Ecovadis	14
Labels et certifications sectoriels	14
Certification B Corp	14
<b>Comment faire vivre la démarche VSME dans le temps et éviter qu'elle ne reste un exercice ponctuel ?</b>	<b>14</b>
<b>Comment utiliser la VSME pour identifier des opportunités et pas seulement des risques ?</b>	<b>15</b>
<b>Comment faire en sorte que les éléments de la VSME soient intégrés dans la stratégie de l'entreprise ? Et éviter que cela reste un appendice ESG ?</b>	<b>15</b>
<b>Quand doit-on revoir son exercice de double matérialité ?</b>	<b>16</b>

## Comprendre le cadre

## Que doit contenir un rapport VSME ?

Un rapport VSME présente de manière structurée et proportionnée la performance ESG d'une PME. Il commence par décrire l'entreprise, son activité, son modèle économique et sa chaîne de valeur. Il expose ensuite la gouvernance en matière de durabilité, les responsabilités internes et les principaux risques identifiés. Le cœur du rapport porte sur les données environnementales, notamment le bilan carbone (Scopes 1 et 2 a minima), les consommations d'énergie, ainsi que les informations sur les déchets et les ressources. Il inclut aussi des indicateurs sociaux simples comme l'effectif, la répartition femmes-hommes, la formation et la sécurité. Enfin, il présente une analyse des enjeux prioritaires et un plan d'actions avec objectifs et échéances, démontrant une trajectoire d'amélioration continue.

## Quels sont les critères d'un reporting VSME crédible ?

Voici les principaux critères attendus :

- *Proportionnalité* : les informations doivent être pertinentes et cohérentes en fonction de l'entreprise. Par exemple, une PME de services n'aura pas le même niveau de détail sur les émissions industrielles qu'une entreprise manufacturière.
- *Transparence* : un rapport VSME n'est pas une liste de bonnes nouvelles. L'information doit mettre en avant la réalité de l'entreprise, avec les enjeux, les défis et les obstacles. L'entreprise doit expliciter clairement le périmètre de reporting et les méthodes de calcul utilisées.
- *Pertinence* : les enjeux doivent être évalués et priorisés en fonction des activités de l'entreprise.
- *Cohérence et comparabilité* : les indicateurs mentionnés doivent permettre de mener des comparaisons d'une année à l'autre.
- *Plan d'action* : présenter des objectifs, un plan d'actions et une trajectoire d'évolution.

En résumé, un reporting VSME crédible doit démontrer que l'entreprise mesure ses impacts, comprend ses risques et agit de manière progressive et structurée.

## Quels sont les avantages d'un reporting VSME ?

Voici les principaux avantages d'un reporting **VSME** pour une PME :

- **Renforcer la crédibilité**
  - Un reporting structuré montre que l'entreprise maîtrise ses enjeux ESG. Cela rassure clients, banques et partenaires.
- **Répondre aux exigences de vos clients, grandes entreprises**

- Les entreprises soumises à la **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** doivent intégrer les données de leurs fournisseurs. Un reporting VSME facilite ces échanges et protège l'accès aux marchés. Un rapport VSME est un avantage également dans le cadre d'une certification Ecovadis. En effet, les informations collectées dans le cadre de la VSME couvrent une grande partie des données demandées par Ecovadis, ce qui peut faciliter la préparation du questionnaire.
- **Anticiper la réglementation**
  - Même s'il est volontaire, le reporting VSME prépare aux futures obligations. Cela évite de subir une mise en conformité dans l'urgence.
- **Mieux piloter la performance**
  - Mesurer ses consommations énergétiques, ses émissions carbone, ses indicateurs sociaux ou ses pratiques de gouvernance, c'est se doter d'une vue d'ensemble sur les leviers de performance souvent ignorés dans le pilotage classique. En somme, ce que l'on mesure, on peut le piloter — et souvent l'améliorer.
- **Améliorer l'accès au financement**
  - Les banques et investisseurs intègrent de plus en plus des critères ESG dans leurs décisions.
- **Structurer la stratégie durable**
  - Le reporting pousse à définir des priorités, des objectifs et un plan d'actions clair.
- **Améliorer l'attraction des talents**
  - Beaucoup de jeunes sont sensibles sur les questions environnementales et challengent les entreprises sur le sujet, avant tout engagement.

En résumé, le reporting VSME n'est pas qu'un exercice déclaratif : c'est un outil stratégique non seulement pour sécuriser la compétitivité, mais également pour renforcer la robustesse et la résilience de l'entreprise et pour préparer l'avenir.

## La VSME peut-elle servir de base à une véritable stratégie ESG à moyen et long terme ?

Oui, à condition de dépasser la logique du rapport annuel pour entrer dans une logique de pilotage stratégique. La VSME fournit les fondations : enjeux prioritaires, données de base, analyse de la chaîne de valeur, parties prenantes identifiées.

Pour en faire une stratégie ESG à part entière, trois étapes supplémentaires sont nécessaires :

- Définir une vision à 5-10 ans. Quelle entreprise voulons-nous être en 2030 sur le plan de la durabilité ? Cette vision guide les arbitrages et donne du sens aux actions quotidiennes.

- Fixer des objectifs ambitieux, mais réalistes. En s'inspirant de trajectoires comme les SBTi pour le climat, ou en définissant des objectifs sociaux avec les partenaires sociaux.
- Intégrer la stratégie ESG au plan stratégique global. Elle ne doit pas exister en parallèle du plan d'affaires, mais en être constitutive : modèle économique, investissements, marchés cibles.

Franchir ce cap — passer d'un reporting VSME à une stratégie ESG intégrée, durable et différenciante — est à la portée de toute PME qui s'en donne les moyens et s'entoure des bons appuis.

## La VSME est-elle suffisante pour répondre aux demandes des clients, des banques ou des investisseurs ?

Pour la plupart des PME, la VSME constitue une base solide, reconnue et structurée pour répondre aux premières demandes ESG des banques et des partenaires financiers et commerciaux. Son adéquation dépendra également du type d'interlocuteur et de ses exigences spécifiques.

### Vis-à-vis des banques

La plupart des banques belges, notamment celles soutenant Kube ESG, reconnaissent la VSME comme un cadre pertinent. Un reporting VSME complet, intégrant un bilan carbone et un plan d'actions, répond aux critiques ESG internes en usage pour l'octroi de crédit ou l'accès à des taux verts.

### Vis-à-vis des grands donneurs d'ordre (clients CSRD)

Les grandes entreprises soumises à la CSRD demandent à leurs fournisseurs des données spécifiques sur le scope 3. La VSME couvre ces éléments, mais vous devrez parfois adapter votre reporting au format de questionnaire propre à chaque donneur d'ordre.

### Vis-à-vis des investisseurs

Pour des investisseurs institutionnels ou des fonds d'impact, une VSME peut être insuffisante. Des cadres plus exigeants (ESRS complets, reporting intégré) peuvent être attendus. La VSME reste cependant un excellent premier niveau de crédibilité.

En résumé : la VSME est suffisante pour la grande majorité des PME wallonnes dans leur écosystème actuel. Elle peut être complétée progressivement selon l'évolution des exigences.

## Qu'est-ce que la VSME ? Quelle est la différence entre un reporting VSME et un reporting via le logiciel Kube ?

LA VSME est un référentiel de reporting ESG destiné aux PME. Elle définit les éléments suivants :

- Les informations à publier (environnement, social, gouvernance).
- Les indicateurs à suivre (et vous pouvez en ajouter d'autres, plus pertinents pour votre entreprise).
- De la guidance pour structurer le rapport.

La plateforme Kube ESG est un outil de reporting en ligne développé par Isabel Group avec le soutien de quatre grandes banques belges (Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC). L'initiative a été lancée par la Febelfin, la fédération du secteur financier belge, qui souhaitait mettre sur le marché un outil permettant aux PME de structurer et de partager leurs données ESG de façon standardisée. Cet outil permet d'éviter aux PME de devoir répondre à des questionnaires différents, suivant les banques avec lesquelles elles collaborent.

La plateforme permet :

- La collecte de données (énergie, carbone, RH...).
- L'automatisation des calculs (p. ex. : bilan carbone).
- La centralisation des indicateurs.
- L'édition de rapports exportables.
- Le suivi dans le temps.

On peut donc considérer que les deux sont complémentaires.

Le reporting VSME permet d'identifier et de structurer les principaux enjeux ESG de l'entreprise. Dans la pratique, de nombreuses PME utilisent ce travail comme point de départ pour définir une stratégie et un plan d'actions adaptés à leurs priorités.

Kube va vous permettre de publier vos données et de les suivre. Il ne propose cependant aucun plan d'actions, ni aucun suivi de ceux-ci.

## Décider et prioriser

### Quel est l'avantage d'un exercice de double matérialité ? Est-il exigé par la VSME ?

L'exercice de double matérialité n'est pas exigé par la VSME, qui reste un standard de reporting volontaire. Nous vous conseillons cependant fortement de le réaliser : c'est la méthode la plus robuste pour identifier et prioriser les enjeux ESG réellement pertinents pour votre entreprise.

#### Qu'est-ce que la double matérialité ?

La double matérialité repose sur deux questions distinctes, que l'entreprise doit traiter simultanément.

**La première est la matérialité d'impact** : quels sont les effets significatifs de l'activité de l'entreprise sur l'environnement et sur la société ? Il peut s'agir d'émissions de CO<sub>2</sub>, de conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, d'impact sur la biodiversité locale, etc.

Qu'est-ce que je génère comme impacts, positifs ou négatifs, sur le monde qui m'entoure ?

**La seconde est la matérialité financière** : quels enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance représentent un risque ou une opportunité pour la performance financière et la pérennité de l'entreprise ? Une dépendance aux énergies fossiles, une réglementation qui se durcit, des attentes croissantes des clients en matière de durabilité : ces facteurs peuvent affecter directement le chiffre d'affaires, les coûts ou l'accès au financement.

En croisant ces deux analyses, vous obtenez une carte des enjeux prioritaires qui reflète à la fois votre responsabilité vis-à-vis du monde et vos intérêts en tant qu'entreprise. C'est ce double regard qui donne à la démarche sa solidité et sa crédibilité aux yeux des parties prenantes.

#### Pourquoi est-ce la méthode la plus solide pour prioriser ?

Sans double matérialité, les entreprises ont tendance à se concentrer sur les thématiques dont elles entendent le plus parler (le carbone, principalement), au risque de négliger des enjeux plus spécifiques à leur secteur ou à leur modèle d'affaires. L'analyse de double matérialité oblige à une revue systématique de l'ensemble des dimensions ESG, évaluées en fonction de leur pertinence réelle pour l'entreprise, et non en fonction des tendances du moment.

Elle permet aussi d'éviter deux écueils opposés : le rapport ESG qui ne traite que les sujets confortables, et celui qui tente de tout couvrir sans hiérarchisation.

## Quels sont les risques révélés par cette analyse ?

L'analyse de matérialité financière vous invite à revisiter votre chaîne de valeur pour identifier les vulnérabilités. Le risque pour votre entreprise peut être :

- Opérationnel (rupture d'approvisionnement, incapacité à produire ou livrer).
- Réputationnel (image de marque affectée, perte de confiance d'un client stratégique).
- Réglementaire (non-conformité avec les lois en vigueur ou à venir).
- Financier (perte de chiffre d'affaires, hausse des coûts de structure).

La priorisation de ces risques et le plan d'actions pour les atténuer vous permettent de déployer une stratégie concrète pour assurer la pérennité de votre entreprise.

## Pourquoi est-il souhaitable de réaliser une consultation des parties prenantes ?

Les parties prenantes vont vous aider à crédibiliser votre démarche en priorisant les enjeux, révélant ceux qu'elles considèrent comme les plus pertinents.

Cette consultation est réalisée parallèlement à votre propre priorisation. Le résultat final consiste en un alignement entre les enjeux prioritaires en interne (ceux considérés comme important par l'entreprise) et les enjeux en externe (considérés par les parties prenantes).

La démarche va vous permettre d'améliorer votre analyse de matérialité, mais aussi d'anticiper certains risques. Les parties prenantes peuvent révéler des tensions ou des risques non perçus en interne (réputation, dépendance fournisseur, attentes réglementaires).

Enfin, impliquer les acteurs clés crée de l'adhésion et facilite la mise en œuvre des actions RSE.

## Puis-je baser ma stratégie durable sur un bilan carbone ?

Une stratégie durable ne peut pas reposer uniquement sur le climat. La durabilité couvre aussi :

- Les autres impacts environnementaux (eau, déchets, biodiversité, ressources).
- Les enjeux sociaux (conditions de travail, formation, sécurité).
- La gouvernance (éthique, transparence, gestion des risques).

Si vous basez toute votre stratégie sur le carbone, vous risquez de négliger des risques majeurs ou des attentes importantes des parties prenantes.

## Mettre en œuvre

### Qui doit être impliqué dans la mise en œuvre d'une démarche VSME au sein de l'entreprise ?

La démarche VSME n'est pas un exercice réservé au département financier ou à une seule personne en charge de la durabilité. Pour qu'elle soit crédible et utile, elle doit mobiliser plusieurs niveaux de l'entreprise.

#### La direction générale

Elle porte la vision stratégique et valide les arbitrages. Sans son engagement, la démarche reste un exercice de communication sans ancrage réel dans les décisions.

#### Un coordinateur interne (« pilote VSME »)

Une personne référente centralise la collecte des données, assure le suivi du calendrier et fait le lien entre les différents départements. Il peut s'agir d'un responsable qualité, d'un contrôleur de gestion ou de tout profil transversal.

#### Les responsables opérationnels concernés

Selon les enjeux prioritaires identifiés, vous mobiliserez les responsables de production (énergie, déchets), les RH (formation, sécurité, diversité), les achats (chaîne de valeur, fournisseurs) ou encore le service juridique (conformité, gouvernance).

#### Les parties prenantes externes

Clients clés, fournisseurs stratégiques et partenaires financiers peuvent être consultés pour affiner l'analyse de matérialité. Leur point de vue enrichit la pertinence du reporting.

N'hésitez pas à vous appuyer sur un accompagnement externe pour vous aider à identifier les bons interlocuteurs internes et à structurer la gouvernance du projet.

### Comment organiser la gouvernance ESG autour de la VSME sans créer une « usine à gaz » ?

Le risque est réel : trop de réunions, trop de reportings internes, trop de procédures peuvent décourager les équipes et vider la démarche de son sens. La gouvernance ESG d'une PME doit rester simple, pragmatique et intégrée aux processus existants.

Quelques principes directeurs :

- Intégrez la VSME dans les temps de pilotage existants. Ne créez pas un comité ESG séparé si vous avez déjà un comité de direction mensuel : ajoutez simplement un point « durabilité » à l'ordre du jour.
- Limitez les indicateurs à suivre. Commencez par un tableau de bord ESG simple avec 5 à 10 indicateurs clés, mis à jour trimestriellement. La qualité prime sur la quantité.

- Déléguez clairement les responsabilités. Chaque indicateur est porté par un responsable identifié. Évitez les responsabilités partagées floues qui conduisent à l'inaction.
- Automatisez là où c'est possible. Les outils comme Kube ESG peuvent réduire le temps de collecte des données et centraliser le suivi.

L'objectif est qu'à terme, le pilotage ESG ne soit plus perçu comme une charge supplémentaire, mais comme une composante naturelle du pilotage de l'entreprise.

## Quel temps et quelles ressources faut-il réellement prévoir pour un reporting VSME solide ?

La durée varie selon la maturité de l'entreprise et la qualité de ses données existantes. En première année, prévoyez :

- 2 à 4 jours pour l'analyse de matérialité et l'identification des enjeux prioritaires (ateliers internes, consultation des parties prenantes).
- 3 à 6 jours pour la collecte et la mise en forme des données ESG (énergie, carbone, RH, gouvernance). Ce temps dépend fortement de la disponibilité des données existantes.
- 1 à 2 jours pour la rédaction du rapport et la validation interne.

Au total, comptez entre 6 et 12 jours.hommes pour un premier exercice complet. Dès la deuxième année, ce temps est généralement divisé par deux grâce aux bases de données constituées et aux processus rodés.

En termes de ressources humaines, une PME n'a pas besoin de recruter un responsable RSE à temps plein. Un coordinateur interne à mi-temps ou à quart-temps, appuyé ponctuellement par un accompagnement externe, suffit généralement pour les premières années.

## Comment passer du reporting VSME à un plan d'actions concret et mesurable ?

Le reporting VSME n'est pas une fin en soi : c'est le point de départ d'une démarche d'amélioration continue. Une fois les enjeux prioritaires identifiés et les données collectées, voici la méthode recommandée :

### 1. Traduire chaque enjeu prioritaire en objectif chiffré

Par exemple : réduire de 15 % les émissions de CO<sub>2</sub> du scope 1 d'ici 2027, diminuer le taux d'accidents de travail de 20 % en deux ans, atteindre 40 % de femmes dans les postes d'encadrement.

### 2. Définir des actions concrètes pour atteindre ces objectifs

Pour chaque objectif : quelle action, quel responsable, quel budget, quelle échéance, quel indicateur de suivi ? Un tableau de bord simple suffit.

### 3. Intégrer ces actions au pilotage opérationnel

Les actions ESG ne doivent pas vivre dans un silo. Elles s'intègrent au plan d'affaires, au budget annuel et aux objectifs individuels des managers concernés.

### 4. Rendre compte des progrès dans le rapport annuel suivant

C'est ce qui donne de la crédibilité au reporting : montrer non seulement où l'on en est, mais aussi ce qu'on a accompli par rapport à l'année précédente.

## Comment prioriser les actions ESG issues du reporting VSME sans tout traiter en même temps ?

Vouloir tout adresser simultanément est la principale cause d'épuisement des équipes et d'abandon de la démarche. La priorisation est donc une compétence stratégique à part entière.

Nous vous recommandons de croiser deux dimensions :

- L'impact potentiel de l'action (sur vos enjeux ESG les plus matériels).
- La faisabilité (ressources nécessaires, délai de mise en œuvre, dépendances externes).

Ce croisement permet d'identifier les « gains rapides » (actions à fort impact et faciles à mettre en œuvre), les actions structurantes à moyen terme, et les sujets à reporter ou à déléguer.

En pratique, visez 3 à 5 actions prioritaires par année, avec un responsable et un indicateur pour chacune. Mieux vaut faire peu de choses bien que beaucoup de choses superficiellement.

## Pourquoi le bilan carbone est-il demandé dans le reporting VSME ? Quels sont ses avantages ?

Les émissions de gaz à effet de serre sont devenues un indicateur central de performance durable pour plusieurs raisons :

- Les émissions de CO<sub>2</sub> sont fortement liées à la consommation d'énergie et exposent l'entreprise aux risques liés à la hausse des prix de l'énergie ou à l'évolution des réglementations climatiques / carbone.
- Elles deviennent un élément différenciateur pour les banques et les organismes de crédit qui intègrent progressivement des critères ESG dans l'analyse des dossiers de financement. La capacité d'une entreprise à mesurer et à piloter ses émissions carbone peut devenir un élément positif dans le dialogue avec ces institutions (p. ex : taux + favorables).
- Les grandes entreprises, soumises à la CSRD, sont obligées de réaliser un bilan carbone sur les trois scopes. Elles se retournent donc par la suite sur leurs fournisseurs pour obtenir les données du scope 3 (achats...).

- Le CO<sub>2</sub> est mesurable, comparable, standardisé (GHG Protocol) et compréhensible par les financeurs. C'est devenu la « monnaie commune » de la performance environnementale.
- Effectuer un bilan carbone permet aussi d'identifier des volets d'amélioration possibles liée à ce qui suit :
  - L'économie d'énergie.
  - La dépendance aux énergies fossiles.
  - L'inefficacité de certains processus.

## Comment puis-je mettre en place un plan d'actions simple pour réduire mon impact carbone ?

La première étape consiste généralement à réaliser un bilan carbone couvrant au minimum les scopes 1 et 2 (émissions directes et associées à l'énergie consommée par l'entreprise). L'intégration du scope 3 (émissions indirectes liées à l'amont et à l'aval des activités de l'entreprise) est ensuite fortement recommandée pour obtenir une vision plus complète des émissions. C'est en effet le scope 3 (les marchandises, matières premières et déplacements, hors énergie propre et émissions directes) qui pèse – dans de nombreux secteurs - souvent lourd dans le bilan. Il faut donc isoler les grands postes émissifs (les émissions de CO<sub>2</sub> les plus élevées).

Nous conseillons de mettre un workshop en place où vous rassemblez certains de vos collaborateurs (acheteurs, IT, RH, production). Vous réfléchissez ensemble sur ce que vous pourriez mettre en place pour réduire les émissions.

Par exemple :

- Acheter du matériel reconditionné.
- Mettre en place des processus d'économie circulaire.
- Recycler certains éléments.
- Modifier vos processus pour qu'ils soient moins énergivores.

Ensuite, il faudra mesurer le coût d'économie CO<sub>2</sub> (en vous référant à la personne ou à la société qui a réalisé votre bilan carbone) et puis mettre en place un processus pour atteindre le résultat escompté (qui, quand, comment).

## Que signifie un plan de décarbonations « SBTi » ?

Les SBTi sont un standard, basé sur des données scientifiques. Ils visent à promouvoir des mesures climatiques fondées sur la science dans le secteur privé, avec pour objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Le respect de ces standards permet de définir les trajectoires suivantes :

- Réduction de 42 % des émissions de CO<sub>2</sub> sur une période de 10 ans (objectif à court terme) couvrant 95 % du scope 1 et du scope 2\* et 25 % du scope 3.
- Réduction de 90 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2050 (objectif Net zero) avec au moins 95 % des émissions de scope 1 et 2, et 90 % de toutes les émissions de

scope

3.

*\* Si plus de 40 % des émissions totales d'une entreprise proviennent de sa chaîne de valeur, comme les fournisseurs, l'utilisation des produits et le transport (scope 3), alors l'entreprise doit également fixer un objectif scope 3. Celui-ci doit couvrir au moins 67 % de ces émissions, bien que de nombreuses entreprises aillent plus loin et couvrent jusqu'à 100 %.*

Concrètement, cela implique les actions suivantes :

- Mesurer ses émissions (Scopes 1, 2 et souvent 3).
- Fixer des objectifs chiffrés de réduction à court et long terme.
- Suivre une trajectoire cohérente avec les données scientifiques.
- Faire valider ces objectifs par la SBTi.

Se conformer au SBTi peut renforcer la confiance des investisseurs, améliorer les performances financières, atténuer les risques et la volatilité financière, et se conformer à la réglementation.

## Intégrer et inscrire dans la durée

### Comment articuler la VSME avec d'autres cadres (ISO 9000/14000/45000, SBTi, Ecovadis, Labels...) sans multiplier les démarches ?

La VSME n'est pas en opposition avec les autres référentiels : elle en est souvent complémentaire et peut même en faciliter la mise en œuvre.

#### ISO 9001 et sa future révision

Si vous êtes certifié·e ISO 9001, votre système de management de la qualité constitue déjà une base solide : analyse du contexte, parties intéressées, gestion des risques et amélioration continue sont des logiques communes avec la VSME. La future révision de la norme (attendue vers 2026) devrait renforcer explicitement les exigences liées au développement durable et à la responsabilité sociétale. Les entreprises qui auront mené une démarche VSME seront mieux préparées à cette évolution.

#### ISO 14001 / ISO 45001

Si vous êtes déjà certifié·e, vos données environnementales et sécurité sont en grande partie déjà disponibles. La VSME structure leur publication extérieure.

#### SBTi

Le bilan carbone réalisé dans le cadre de la VSME constitue la base pour définir une trajectoire SBTi. Les deux démarches sont séquentielles et cohérentes.

## Ecovadis

Les données collectées pour la VSME couvrent une large partie des critères Ecovadis (environnement, social, éthique, achats responsables). Un reporting VSME bien mené améliore mécaniquement votre score.

## Labels et certifications sectoriels

Dans de nombreux secteurs, la VSME peut servir de socle documentaire pour obtenir ou renouveler des labels de durabilité spécifiques.

## Certification B Corp

La certification B Corp repose sur le B Impact Assessment (BIA), qui évalue la performance globale d'une entreprise sur cinq dimensions : gouvernance, travailleurs, communauté, environnement et clients. La nouvelle version du référentiel (BIA 6.0, en cours de déploiement) renforce les exigences sur les impacts mesurables et la double matérialité, ce qui la rapproche significativement de la logique VSME. Pour une PME qui envisage une certification B Corp, un reporting VSME bien mené constitue une préparation sérieuse : les données collectées, les enjeux priorités et le plan d'actions couvrent une part importante des critères évalués.

Le conseil clé : cartographiez une seule fois les données et indicateurs collectés, puis déclinez-les selon les exigences de chaque référentiel. C'est la logique d'une base de données ESG unique plutôt que de saisies multiples.

## Comment faire vivre la démarche VSME dans le temps et éviter qu'elle ne reste un exercice ponctuel ?

Un des pièges les plus courants est de traiter la VSME comme un « projet » avec un début et une fin, alors qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration continue. Voici comment l'ancrer durablement :

- Fixez un rythme annuel clair : collecte de données au 1er trimestre, publication du rapport au 2e trimestre, mise à jour du plan d'actions au 3e trimestre.
- Intégrez les indicateurs ESG au tableau de bord de gestion. Quand la direction lit les chiffres de production et de rentabilité, elle doit aussi lire les chiffres ESG.
- Communiquez en interne sur les progrès. Une lettre d'information trimestrielle ou un affichage sur les résultats ESG motive les équipes et crée une culture de responsabilité partagée.
- Reliez les objectifs ESG à la politique de valorisation des collaborateurs. Même partiellement, cela envoie un signal fort sur l'importance accordée à ces enjeux.
- Participez aux échanges entre pairs. Les réseaux sectoriels et les rencontres professionnelles permettent de s'inspirer des bonnes pratiques et de maintenir la dynamique.

## Comment utiliser la VSME pour identifier des opportunités et pas seulement des risques ?

Beaucoup d'entreprises abordent la VSME avec une logique défensive : « quels risques dois-je couvrir ? ». Or, la double matérialité inclut explicitement une dimension d'opportunités financières et commerciales.

Voici quelques exemples concrets d'opportunités que le reporting VSME peut révéler :

- Accès à de nouveaux marchés : certains appels d'offres publics et privés intègrent des critères ESG dans la sélection des fournisseurs. Un reporting VSME crédible devient un avantage concurrentiel.
- Réduction des coûts opérationnels : l'analyse des consommations énergétiques, des déchets et des ressources révèle souvent des gisements d'économie significatifs.
- Amélioration de l'attractivité employeur : les candidats à l'emploi, notamment les jeunes générations, sont sensibles aux engagements ESG de l'entreprise.
- Innovation produit/service : l'analyse de la chaîne de valeur peut faire émerger des idées de nouvelles offres plus durables, mieux alignées avec les attentes du marché.
- Par exemple, certaines entreprises développent des gammes de produits plus durables (produits réparables, matériaux recyclés, services de maintenance ou de reconditionnement).
- Accès à des financements verts ou bonifiés : de plus en plus d'instruments financiers sont conditionnés à des engagements ESG mesurables.

Renverser la perspective — voir la VSME comme un outil de développement et non de conformité — est souvent ce qui distingue les entreprises qui tirent le meilleur parti de leur démarche.

## Comment faire en sorte que les éléments de la VSME soient intégrés dans la stratégie de l'entreprise ? Et éviter que cela reste un appendice ESG ?

C'est la question centrale de toute démarche ESG ambitieuse. Un rapport VSME peut cocher toutes les cases formelles et rester totalement déconnecté des décisions réelles de l'entreprise.

Pour éviter cet écueil, voici les leviers d'intégration les plus efficaces :

- Inclure les enjeux ESG prioritaires dans le SWOT stratégique. Les risques ESG (dépendance aux énergies fossiles, vulnérabilité réglementaire, risques fournisseurs) sont aussi des risques business.
- Lier les investissements ESG aux décisions d'investissement. Avant chaque décision d'investissement majeure (nouvel équipement, nouveau marché, acquisition), ajouter une dimension ESG à l'analyse.

- Faire débattre le conseil d'administration ou les associés des enjeux ESG. Même dans les PME familiales, les actionnaires sont de plus en plus sensibles à la pérennité long terme.
- Utiliser le plan d'action ESG comme outil de management. Des objectifs ESG inclus dans les entretiens annuels des managers envoient un signal fort.

L'intégration stratégique ne se fait pas du jour au lendemain. Elle est le résultat d'un changement culturel progressif, facilité par la répétition des cycles de reporting et par la visibilité croissante des résultats.

## Quand doit-on revoir son exercice de double matérialité ?

L'analyse de double matérialité n'est pas un exercice à réaliser une seule fois. Bien que la VSME n'impose pas de périodicité obligatoire, une mise à jour régulière est indispensable pour que le reporting reste pertinent.

Nous recommandons de revoir l'analyse de matérialité dans les situations suivantes :

- Tous les 2 à 3 ans en rythme de croisière, pour intégrer les évolutions du contexte réglementaire, des marchés et des attentes des parties prenantes.
- À l'occasion d'un changement stratégique majeur : nouvelle activité, acquisition, changement de marché, modification significative de la chaîne de valeur.
- En cas d'événement extérieur significatif : nouvelle réglementation, crise sectorielle, pression accrue de grands donneurs d'ordre.
- Si les indicateurs de suivi révèlent que les enjeux précédemment identifiés ne sont plus les plus pertinents.

En pratique, une revue légère (mise à jour des scores de matérialité et consultation rapide de quelques parties prenantes clés) peut être réalisée annuellement, tandis qu'un exercice complet de matérialité est conduit tous les 2 à 3 ans. Ce rythme vous permettra d'assurer la continuité et la pertinence de votre démarche ESG dans la durée.